



## **AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX**

# **PRÉAVIS N° 2022/02**

## **Assainissement des routes de l'Allex, Cotterd et Stand**

**Date proposée pour la séance des commissions :**

Le jeudi 3 février 2022, à 19h00

Salle de municipalité

## Table des matières

<b>1. CONTEXTE DU PROJET .....</b>	<b>- 3 -</b>
<b>2. DESCRIPTIF DU PROJET .....</b>	<b>- 3 -</b>
2.1 RÉAMÉNAGEMENT DE SURFACE .....	- 3 -
2.2 ÉVACUATION DES EAUX .....	- 5 -
2.3 ALIMENTATION EN EAU POTABLE .....	- 5 -
2.4 ACCESSIBILITÉ TRAFIC .....	- 5 -
2.5 PROJETS CONNEXES .....	- 6 -
<b>3. ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SERVICES INDUSTRIELS .....</b>	<b>- 6 -</b>
<b>4. PROCÉDURE.....</b>	<b>- 6 -</b>
<b>5. INGÉNIEUR CIVIL.....</b>	<b>- 7 -</b>
<b>6. PLAN FINANCIER.....</b>	<b>- 7 -</b>
<b>7. CONCLUSIONS.....</b>	<b>- 9 -</b>

Bex, le 19 janvier 2022

Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Contexte du projet**

Le secteur concerné comprend la route de l'Allex (du carrefour « rte de la Servanne-rue de Crochet » jusqu'au départ de la route de Magny), la route du Stand (jusqu'au bas de la parcelle de l'ancien Stand de Vauvrise, ruelle du Stand comprise) et la route de Cotterd (du carrefour avec la route de l'Allex, jusqu'au pont sur l'Avançon).

Ce secteur est un des derniers à ne pas avoir subi d'assainissement depuis plusieurs décennies. La dernière intervention date de l'été 2018, où la commune a profité des travaux effectués par les FMA pour remplacer la conduite d'eau potable sur la route du Stand et un tronçon à la route de l'Allex, jusqu'à la fontaine couverte.

Dans le bourg historique, un certain nombre de sorties piétonnes et de véhicules donnent directement sur la route de l'Allex, sans réelle visibilité.

Il n'existe pas de trottoir dans le secteur, à l'exception de la partie nord de la route de l'Allex et d'une bande longitudinale pour piétons sur la route du Stand. Cette absence de trottoir et de cheminement continu péjore la sécurité des piétons.

Au niveau du réseau d'assainissement, les collecteurs sont en eaux mixtes et leurs diamètres ne permettent pas de reprendre les fortes intempéries à certains endroits. Par ailleurs, certains collecteurs sont encore en tuyaux ciment ovalisés, dans un état de délabrement avancé. De plus, le réseau d'eau potable doit être assaini sur une bonne partie du secteur.

## **2. Descriptif du projet**

Le projet prévoit un réaménagement complet des infrastructures et des superstructures. Les travaux seront scindés en 2 étapes :

Étape 1 : Route de l'Allex jusqu'au carrefour avec route du Stand, route et ruelle du Stand

Étape 2 : Route de Cotterd – route de l'Allex jusqu'au carrefour avec route du Stand

### **2.1 Réaménagement de surface**

La délimitation entre tous les trottoirs et la chaussée sera faite par une bordure biaise (+4cm). Le croisement d'une voiture avec un camion ou de 2 camions, se fera en franchissant le trottoir. Dans le but que les trottoirs ne soient pas utilisés comme une chaussée, ils seront équipés de potelets, en fonction de la configuration des lieux.

Le profil en long de l'ensemble des routes sera identique à la situation actuelle, avec des pentes minimum de 0.5% et maximum de 10%. Les dévers des chaussées seront légèrement adaptés pour respecter les 3% de pente sur la chaussée et 2% sur les trottoirs.

#### Route de l'Allex (chiffre 1 plan annexé):

La superstructure, longue de 400 m, comprendra un trottoir franchissable sur tout le linéaire, à l'exception des 60 derniers mètres au niveau de la parcelle n° 6453 qui est un trottoir non franchissable (en face de l'Église Catholique).

La largeur du trottoir franchissable sera d'au minimum 1.50 m, avec des élargissements à 2 m au niveau des parcelles n° 6453, 548 et 6797. La chaussée aura un gabarit variable, 4.60 m dans la partie au niveau de la parcelle n° 285, 3.50 m dans le bourg historique et 5.20 à 6.20 m au niveau des parcelles n° 356 et 355.

Afin de mettre en valeur le bourg historique de la route de l'Allex, le centre de la chaussée sera équipé d'une cunette en pavés, ainsi que de larges bandes en pavés pour marquer les entrées. Les matériaux utilisés dans ce secteur seront du granit de couleur gris clair pour les bordures et les pavés. Les autres surfaces seront en enrobé.

Un espace public « de poche » sera créé au niveau de la fontaine en augmentant la surface des pavés vers l'ouest et en y installant un banc. Il est aussi prévu de rénover le couvert existant et la fontaine, soit refaire le vernis de la structure en bois et changer à l'identique quelques éléments en bois présentant de fortes dégradations, ainsi que la pose d'un 2<sup>ème</sup> bassin.

#### Carrefour entre les routes de l'Allex et du Stand (chiffre 2 plan annexé) :

Il sera rétréci pour être équipé d'un trottoir à l'intérieur de la courbe principale. Il n'est pas possible, pour des questions de distances de visibilité, de faire un trottoir entre la Route de l'Allex et la Route du Stand. Le régime de priorité sera donné en direction du centre de Bex afin de préserver le bourg historique du trafic.

#### Route du Stand (chiffre 3 plan annexé) :

La superstructure longue de 210 m se compose d'un trottoir franchissable sur tout le linéaire. La largeur de ce trottoir est de 1.50 m minimum. La chaussée a un gabarit de 4.20 m minimum.

#### Ruelle du Stand (chiffre 4 plan annexé) :

La superstructure longue de 45 m se compose d'une chaussée de 2.5 à 4.2 m afin de garantir les accès privés uniquement. Cette chaussée sera également équipée d'une cunette en pavés.

#### Route de Cotterd (chiffre 5 plan annexé) :

La superstructure, longue de 170 m, comprendra un trottoir franchissable sur tout le linéaire.

La largeur de ce trottoir sera de 2 m dans la partie basse de la route et variera entre 1.45 m ponctuellement et 1.50 m dans la partie haute. La chaussée aura un gabarit de 4.40 m dans la partie basse de la route, le reste de la chaussée aura 3.50 m.

Carrefour entre les routes de l'Allex et de Cotterd (chiffre 6 plan annexé) :

Il sera rétréci pour être équipé d'un trottoir sur tous les côtés afin de garantir les distances de visibilité. Une zone avec deux containers enterrés, comme ceux qui existent au parc Ausset, sera créé au niveau de la parcelle n° 244, à l'endroit de l'écopoint actuel.

## **2.2 Évacuation des eaux**

L'évacuation des eaux du secteur se fera par la mise en séparatif de l'ensemble du secteur.

L'ensemble des raccords à l'ancien collecteur seront repris au fur et à mesure de l'avancement du chantier ainsi que les descentes de toiture des eaux pluviales. L'ancien collecteur sera désactivé.

Eaux claires :

Le traitement des eaux se fera par des sacs dépotoirs équipés de coudes plongeurs et les eaux claires se raccorderont au réseau d'eaux claires existant en aval du projet comme le prévoit le PGEE, les exutoires et les canalisations étant suffisants.

Les conduites seront en PP avec un diamètre variant de Ø 160 mm pour les raccords à Ø 400 mm pour le collecteur principal.

Eaux usées :

Les canalisations seront en PP ou en PVC bétonné. Elles auront un diamètre variant de Ø 160 mm pour les raccords à Ø 250 mm pour le collecteur principal.

## **2.3 Alimentation en eau potable**

La conduite d'eau potable sera refaite dans les routes de l'Allex et de Cotterd par la mise en place d'une conduite en fonte Ø 150 mm.

L'ensemble des raccords à l'ancienne conduite seront repris au fur et à mesure de l'avancement du chantier et les coupures d'eau réduites au minimum.

Le réseau de bornes hydrantes sera également complété dans le secteur.

## **2.4 Accessibilité trafic**

Lors du chantier, l'accessibilité au trafic motorisé sera maintenue dans la mesure du possible. Il faudra cependant s'attendre à des fermetures temporaires de tronçons de route et d'accès.

L'accessibilité piétonne et vélo sera maintenue en tout temps à l'exception des quelques jours nécessaires à la pose des enrobés.

## **2.5 Projets connexes**

Plusieurs projets riverains privés ont été intégrés au projet, notamment la partie amont du carrefour « route de l'Allex – route Cotterd »

La Commune souhaite déplacer la zone poubelle du bourg historique, vers l'actuelle zone poubelle située sur la parcelle n° 244, en y mettant 2 containers enterrés.

Elle étudiera également un autre projet pour la création d'une passerelle piétonne sur l'Avançon et la jonction avec la route du Simplon, mais ceci ne fait pas partie du présent préavis.

## **3. Éclairage public et services industriels**

Les conduites nécessaires à l'éclairage public seront renforcées selon les demandes des Forces Motrices de l'Avançon.

L'éclairage public sera revu et adapté aux normes au droit des passages piétons dans la partie nord de la route de l'Allex (près de l'Église catholique). En outre, de nouveaux candélabres seront installés en fonction du futur Plan directeur de l'éclairage public.

L'ensemble des services se trouvant sous les routes concernées ont été avisés et leurs intentions ont été prises en compte. Télédis et Swisscom se sont montrés intéressés à développer leurs offres dans ce secteur. Une coordination permettra de grouper le tout dans le chantier.

## **4. Procédure**

Le dossier complet a été envoyé à la DGMR le 15 décembre 2020, en examen préalable. Le préavis avec modifications nous est parvenu en mars 2021 et un courrier-réponse municipal a été renvoyé un mois après, qui nous a permis de recevoir un préavis positif le 18 mai 2021.

L'enquête publique s'est déroulée ensuite du 30 juin au 29 juillet 2021, avec 2 oppositions identiques, reçues de Pro Velo Chablais (par son président M. Cheryl Clivaz de Muraz), ainsi que de l'un des membres de cette association, M. Francesco Guaitoli de Bex.

Le municipal responsable, l'ingénieur communal et notre mandataire ont rencontré les opposants le 23 septembre, pour leur donner toutes les indications nécessaires. D'un commun accord, il a été convenu que les oppositions, jointes à ce document, soient levées par le Conseil dans le cadre de l'acceptation de ce préavis.

Les travaux pourraient démarrer au printemps 2022 par l'étape n° 1 (durée estimée entre 40 et 45 semaines) et se terminer au printemps 2023. L'étape n° 2 suivra ensuite jusqu'au printemps 2024 (durée estimée d'une année).

## 5. Ingénieur civil

Un mandat d'ingénieurs a été attribué par la Municipalité au bureau d'ingénieurs Sollertia à Corseaux, suite à une procédure de gré-à-gré.

Les prestations suivantes ont déjà été adjudgées :

- avant-projet
- projet de l'ouvrage
- procédure de demande d'autorisation
- appels d'offres et comparaison
- projet d'exécution

Les prestations suivantes seront validées, en cas d'acceptation du préavis par le conseil communal :

- exécution de l'ouvrage
- mise en service, achèvement

## 6. Plan financier

Sur la base de soumissions rentrées pour les postes principaux et d'une estimation pour les autres postes, les incidences financières se résument comme suit :

Travaux de génie civil, y.c. pose canalisations EC/EU	fr.	2'100'000.00
Eau potable (appareillage)	fr.	250'000.00
Aménagement urbain (poubelles, bancs...)	fr.	20'000.00
Éclairage public (sans génie civil)	fr.	106'000.00
Containers enterrés (sans génie civil)	fr.	15'000.00
Couvercles de regards Viatop (fourniture)	fr.	45'000.00
Marquage et signalisation	fr.	15'000.00
Réfection couvert + 2 <sup>ème</sup> bassin	fr.	150'000.00
Ingénieur civil	fr.	210'000.00
Géomètre (relevés + réabornement)	fr.	30'000.00
Divers et imprévus (env. 10%)	fr.	308'767.85
Total HT	fr.	3'249'767.85
TVA 7,7% + arrondi	fr.	250'232.15
<b>Total TTC</b>	<b>fr.</b>	<b><u>3'500'000.00</u></b>

La répartition de ce montant dans les dicastères concernés se fait de la manière suivante :

### **1. Ouvrage de génie civil et d'assainissement**

Travaux de génie civil	fr.	1'390'000.00
Aménagement urbain (poubelles, bancs...)	fr.	20'000.00
Éclairage public (sans génie civil)	fr.	106'000.00
Containers enterrés (sans génie civil)	fr.	15'000.00
Couvercles de regards Viatop (fourniture)	fr.	45'000.00
Marquage et signalisation	fr.	15'000.00
Réfection couvert + 2 <sup>ème</sup> bassin	fr.	150'000.00
Ingénieur civil	fr.	139'000.00
Géomètre (relevés + réabornement)	fr.	30'000.00
Divers et imprévus (env. 10%)	fr.	<u>188'421.55</u>
Total HT	fr.	2'098'421.55
TVA 7,7% + arrondi	fr.	<u>161'578.45</u>
<b>Total TTC</b>	<b>fr.</b>	<b><u>2'260'000.00</u></b>

### **2. Assainissement services industriels – eau potable :**

Travaux de génie civil	fr.	210'000.00
Eau potable (appareillage)	fr.	250'000.00
Ingénieur civil	fr.	21'000.00
Divers et imprévus (env. 10%)	fr.	<u>57'532.95</u>
Total HT	fr.	538'532.95
TVA 7,7% + arrondi	fr.	<u>41'467.05</u>
<b>Total TTC</b>	<b>fr.</b>	<b><u>580'000.00</u></b>

La subvention de l'ECA viendra en déduction de ce montant.

Il est précisé que ces travaux font partie intégrante des investissements à 5 ans prévus par la Municipalité.

### **3. Assainissement eaux claires et eaux usées :**

Travaux de génie civil	fr.	500'000.00
Ingénieur civil	fr.	50'000.00
Divers et imprévus (env. 10%)	fr.	<u>62'813.35</u>
Total HT	fr.	612'813.35
TVA 7,7% + arrondi	fr.	<u>47'186.65</u>
<b>Total TTC</b>	<b>fr.</b>	<b><u>660'000.00</u></b>

## 7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

### le Conseil communal de Bex

- vu** le préavis municipal 2022/02 ;
- ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide :

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement des routes de l'Allex, Cotterd et Stand ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 3'500'000.00 ;
- c) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 2'260'000.00 sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 113'000.00 par an ;
- d) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 580'000.00 sous la rubrique « installations des services industriels », compte 9144.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 29'000.00 par an ;
- e) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 660'000.00 sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 33'000.00 par an ;
- f) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021 ;
- g) de lever les 2 oppositions déposées dans le cadre de l'enquête publique de ce projet.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  A. Cherubini

Le Secrétaire :  A. Michel

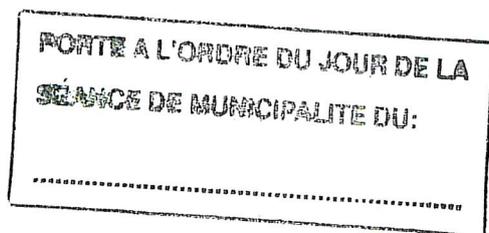


The seal of the Municipality of Bex is circular with the text 'MUNICIPALITE DE BEX' around the perimeter. In the center, there is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped by a crown and flanked by two figures. Below the shield, the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' are visible.

Annexe : plan de situation et coupes types + copies oppositions

Délégués de la Municipalité : MM. Pierre-Yves Rapaz et Emmanuel Capancioni, municipaux

Cherryl Clivaz  
Chemin du Narzon 20  
1893 Muraz



**RECOMMANDE**  
Municipalité de et à  
Rue Centrale 1  
Case postale 64  
1880 Bex

Muraz, le 28 juillet 2021

## Mise en séparatif des collecteurs, réaménagement des réseaux de service et de surface pour les routes de l'Allex, de Cotterd et du Stand, à Bex

---

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Pro Velo Chablais a consulté le dossier cité en titre et formule par la présente une opposition pour la partie du réaménagement des surfaces.

Selon le rapport technique au point no 1.3, la vitesse légale est de 50 km/h. Or les plans du dossier de mise à l'enquête publique ne mentionnent aucune indication de vitesse ou de signalisation de ces rues (zone 30 – rue cyclable).

Notre opposition est motivée par le fait que les plans déposés sont contraires à la mesure P.MD.A.3 du projet PA4 Chablais Agglo, mesure figurant déjà dans le PA3.

Nous attirons l'attention de votre autorité sur le fait que le rapport d'examen de la Confédération du 14.09.2018 pour le PA3 Chablais, en page 20, indique que cette mesure ne relève pas du projet et ne peut être cofinancée par le fonds Forta.

<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/mobilite/programmes-et-projets/pta/3g.html>

Le projet prévoit pour la rue du Cotterd, une zone mixte de circulation pour le tronçon depuis le début de la rue à l'intersection avec la rue du Simplon jusqu'au-delà du pont sur l'Avançon alors qu'un trottoir (bande jaune) existe (voir photos ci-dessous). Ceci semble contraire à la situation actuelle.

Pro Velo Chablais invite la Municipalité de Bex à faire preuve de cohérence. Nous recommandons la mise en application de la proposition PA4, à savoir la mise en œuvre d'une rue cyclable pour la rue du Cotterd ainsi que celles de l'Allex et du Stand, à défaut le passage en zone 30 pour ces 2 dernières.

Ces rues sont des itinéraires répertoriés Suisse mobile selon photos ci-après.

Pro Velo Chablais profite de cette correspondance pour déplorer le manque d'aménagements et d'infrastructures promouvant la pratique de la mobilité douce dans la commune de Bex. Une nette amélioration du réseau est à envisager. Ce constat résulte de la comparaison avec Aigle, Monthey ou Collombey-Muraz, membres de l'Agglo et communes / villes de plaine.

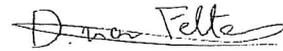
Il est à relever la présence d'un jardin de la circulation pour les écoles. Pouvoir mettre en pratique la formation dispensée dans un environnement favorable à la mobilité douce serait des plus souhaitables.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ces considérations, et dans l'attente de votre détermination, nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, nos sentiments distingués.

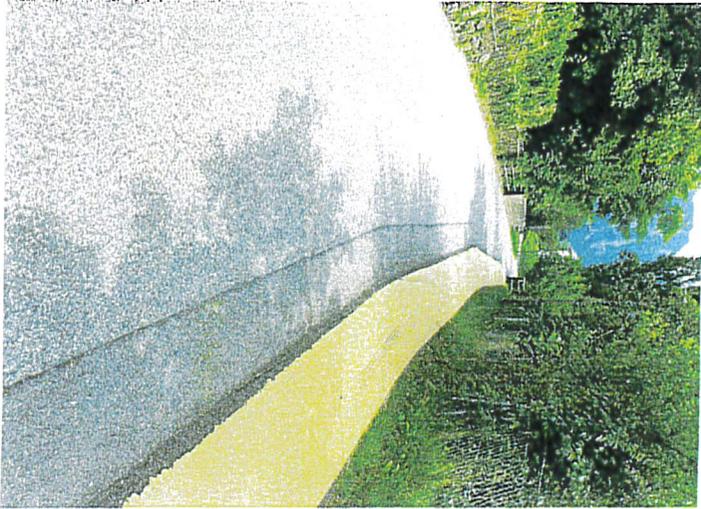
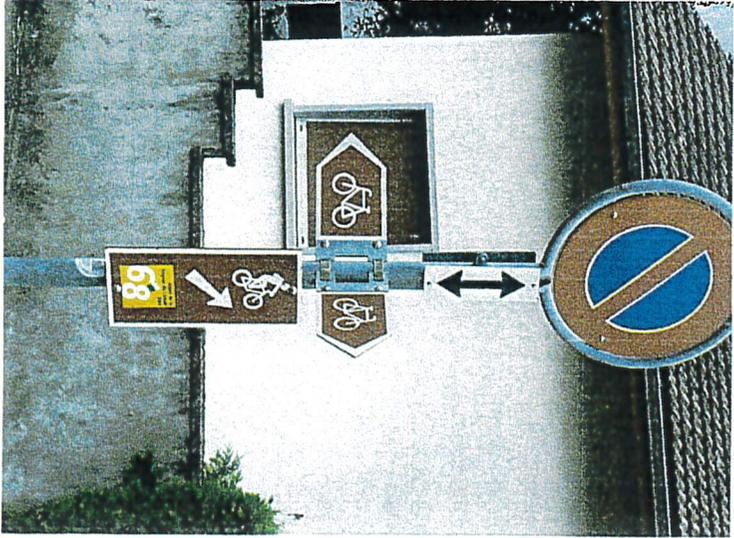
Cherryl Clivaz  
Président



David von Velten  
Membre du comité



Annexe : photos



### 5.2.2 Mesures ne relevant pas du projet

Les mesures figurant dans la liste ci-après, qui ont soit fait l'objet d'une demande de cofinancement, soit été présentées comme des prestations entièrement assumées par l'agglomération, ont été jugées par la Confédération comme non pertinentes pour l'efficacité du projet. L'agglomération est donc libre de les mettre en œuvre ou non.

Code ARE	N° PA	Mesure	Justification
6153.3.006	10.1	Aménagement d'un parking en périphérie du centre d'Aigle	Ce type de mesure n'est pas cofinancable par le FORTA.
6153.3.007	10.2	Aménagement de deux parkings en périphérie du centre de Monthey	
6153.3.009	10.4	Mise à disposition de vélos en libre-service dans toute l'agglomération	
6153.3.015	4.3	Aménagement d'un cheminement de mobilité douce entre Ollon et Bex le long de la route cantonale	Les mesures sont situées hors du périmètre OFS. Les effets sur la partie OFS de l'agglomération ne sont pas suffisants pour que ces mesures puissent être cofinancées par le FORTA.
6153.3.018	5.1	Aménagements en faveur des cyclistes, route de l'Infirmier à Bex	
6153.3.019	5.2	Aménagements en faveur de la mobilité douce, rues du Cotterd et des Pépinières à Bex	
6153.3.024	6.1	Liaison principale de mobilité douce entre Ollon et le Rhône	
6153.3.027	6.4	Liaison principale de mobilité douce entre Bex, le Rhône et Massongex	Les données livrées concernant la répartition des coûts pour la partie dans et hors périmètre OFS sont incomplètes. Cette mesure n'est donc pas cofinancable par le FORTA.
6153.3.028	6.5	Liaison de mobilité douce entre Ollon, le Rhône et Muraz	Les mesures sont situées hors du périmètre OFS. Les effets sur la partie OFS de l'agglomération ne sont pas suffisants pour que ces mesures puissent être cofinancées par le FORTA.
6153.3.030	7.10	Réaménagement de la route d'Ollon en bordure d'Ollon – tronçon Bruet-Lombard	
6153.3.031	7.11	Réaménagement de la route d'Aigle à Bex	
6153.3.032	7.12	Requalification de la traversée de Bex	
6153.3.033	7.13	Réaménagement du centre-ville de Bex	
6153.3.039	7.7	Réaménagement de la route cantonale en traversée d'Ollon	
6153.3.042	8.1	Sécurisation de la route Industrielle à Ollon	
6153.3.043	8.2	Capacité et sécurisation de la jonction autoroutière de Saint-Triphon	
6153.3.044	9.1	Interface à la gare CFF de Bex	
6153.3.048	9.5	Interface à la halte AOMC d'Ollon	
6153.3.097	3.1	Développement du réseau de bus d'agglomération: Ollon et Bex	

Tableau 5-3

## Description

Dans les précédentes générations, les mesures mobilité douce manquaient parfois de consistance et de clarté, notamment pour le traitement séparé des aménagements piétons et cyclistes. De plus, le diagnostic a aussi fait état de lacunes persistantes et assez marquées dans les réseaux modes doux alors qu'un potentiel certain (surtout pour le vélo) est identifié. Alors que les principes de voies vertes d'agglomération doivent permettre de mettre à disposition des usagers des axes structurants, il est également essentiel de traiter le réseau fin afin de renforcer la place et la sécurité des modes doux notamment dans les quartiers résidentiels ou scolaires notamment.

Le présent paquet de mesures découle donc de ces états de fait et met l'accent sur des aménagements permettant d'améliorer l'attractivité des modes doux, parfois au détriment du trafic motorisé (p. ex. suppression de stationnement, modération des vitesses, réduction des gabarits). Il propose une amélioration sensible des réseaux piétons et cyclables fins, en complément des axes structurants de mobilité douce (voies vertes). Prises individuellement, ces mesures ont un effet relativement faible sur le trafic d'agglomération, mais leur mise en œuvre commune et associée aux autres mesures de ce projet et des générations précédentes permet d'améliorer le cadre de vie des habitants et incite au report modal. Les connexions au réseau cantonal devront être particulièrement soignées et traitées en coordination avec les cantons. Le présent paquet rassemble les mesures partielles en priorité A.

### Mesure partielle : Aménagement cyclable, rte de l'Infirmier à Bex

P.MD.A.1

50'000.-

Mesure 5.1 du PA3 (A)

Code ARE 6153.3.018

#### Description et objectifs

Actuellement, sur la route de l'Infirmier, il n'existe aucun aménagement en faveur des vélos alors que cet axe dessert les quartiers d'habitation et l'EMS. Le périmètre de la mesure 5.1 du PA3 est légèrement raccourci jusqu'au ch. du Crétel (et donc l'accès à l'EMS). Cet axe est équipé de bandes cyclables afin de sécuriser l'accès au quartier des Valentines et à l'EMS-Hôpital.

#### Objectifs stratégiques

**N°18** : Densifier, qualifier et sécuriser de manière différenciée les infrastructures piétonnes et cyclables intra-localités

**N°27** : Réduire les émissions à effet de serre.

**N°29** : Réaliser une transition vers les énergies renouvelables et limiter la consommation énergétique.

### Mesure partielle : Aménagement piéton, rues du Cotterd et des Pépinières à Bex

P.MD.A.2

300'000.-

Mesure 5.2 du PA3 (A)

Code ARE 6153.3.019

#### Description et objectifs

Actuellement, les rues du Cotterd et des Pépinières permettent de relier directement les secteurs au sud de l'Avançon à la gare. Toutefois, il n'existe pas de trottoir. Un trottoir continu est ainsi aménagé au moins d'un côté avec des bordures franchissables par exemple. Cette mesure est liée à la mesure P.MD.A.3 permettant de favoriser également cet axe pour les vélos.

#### Objectifs stratégiques

**N°18** : Densifier, qualifier et sécuriser de manière différenciée les infrastructures piétonnes et cyclables intra-localités

**N°27** : Réduire les émissions à effet de serre.

**N°29** : Réaliser une transition vers les énergies renouvelables et limiter la consommation énergétique.

**Mesure partielle : Modération et rue cyclable, rues du Cotterd et des Pépinières à Bex**

P.MD.A.3

50'000.-

**Description et objectifs**

Comme pour les déplacements piétons, les rues du Cotterd et des Pépinières permettent de relier directement les secteurs au sud de l'Avançon à la gare pour les cyclistes également. Toutefois, il n'existe aucun aménagement cyclable et la traversée de la rue du Simplon n'est pas sécurisée (débouché des rues du Cotterd et des Pépinières pas symétriques). Il est proposé de mettre en œuvre une zone 30 en rue cyclable (selon nouvelle législation du 1<sup>er</sup> janvier 2021) sur les deux rues concernées et de sécuriser la traversée de la rue du Simplon par un abaissement ponctuel de la vitesse par exemple.

**Objectifs stratégiques**

**N°11** : Apaiser et sécuriser le trafic dans les quartiers et secteurs sensibles

**N°18** : Densifier, qualifier et sécuriser de manière différenciée les infrastructures piétonnes et cyclables intra-localités

**N°27** : Réduire les émissions à effet de serre.

**N°29** : Réaliser une transition vers les énergies renouvelables et limiter la consommation énergétique.

**Mesure partielle : Aménagements cyclables, av. de l'Europe à Monthey**

P.MD.A.4

300'000.-

Mesure 5.3 du PA3 (A)

Code ARE 6153.3.020

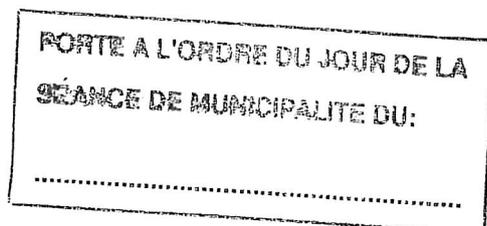
**Description et objectifs**

L'avenue de l'Europe présente actuellement des aménagements intéressants pour les modes doux. À savoir des trottoirs et des pistes cyclables. Cependant, les aménagements cyclables s'interrompent aux extrémités de l'av. de l'Europe. Il s'agit ainsi de compléter cet itinéraire préférentiel par des pistes cyclables bilatérales, afin de le relier des deux côtés à l'axe cantonal de la RC302 le long duquel un itinéraire structurant de mobilité douce est prévu.

**N°11** : Apaiser et sécuriser le trafic dans les quartiers et secteurs sensibles

Francesco Guaitoli  
Route de Rivarotte 29  
1880 Bex

Guig Lui-ER P213			
<b>R</b>	29 JUL. 2021		
Commune de Bex Secrétariat municipal			



**RECOMMANDE**  
Municipalité de et à  
Rue Centrale 1  
Case postale 64  
1880 Bex

Bex, le 28 juillet 2021

## Mise en séparatif des collecteurs, réaménagement des réseaux de service et de surface pour les routes de l'Allex, de Cotterd et du Stand, à Bex

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Après consultation du dossier cité en titre, je fais par la présente une opposition pour la partie du réaménagement des surfaces.

Selon le rapport technique au point no 1.3, la vitesse légale est de 50 km/h. Or les plans du dossier de mise à l'enquête publique ne mentionnent aucune indication de vitesse ou de signalisation de ces rues (zone 30 – rue cyclable).

Mon opposition est motivée par le fait que les plans déposés sont contraires à la mesure P.MD.A.3 du projet PA4 Chablais Agglo, mesure figurant déjà dans le PA3.

J'attire l'attention de votre autorité sur le fait que le rapport d'examen de la Confédération du 14.09.2018 pour le PA3 Chablais, en page 20, indique que cette mesure ne relève pas du projet et ne peut être cofinancée par le fonds Forta.

<https://www.ave.admin.ch/ave/fr/home/mobilite/programmes-et-projets/pta/3g.html>

Le projet prévoit pour la rue du Cotterd, une zone mixte de circulation pour le tronçon depuis le début de la rue à l'intersection avec la rue du Simplon jusqu'au-delà du pont sur l'Avançon alors qu'un trottoir (bande jaune) existe (voir photos ci-dessous). Ceci semble contraire à la situation actuelle.

J'invite la Municipalité de Bex à faire preuve de cohérence. Je recommande la mise en application de la proposition PA4, à savoir la mise en œuvre d'une rue cyclable pour la rue du Cotterd ainsi que celles de l'Allex et du Stand, à défaut le passage en zone 30 pour ces 2 dernières.

Ces rues sont des itinéraires répertoriés Suisse mobile selon photos ci-après.

Je profite de cette correspondance pour déplorer le manque d'aménagements et d'infrastructures promouvant la pratique de la mobilité douce dans la commune de Bex. Une nette amélioration du réseau est à envisager. Ce constat résulte de la comparaison avec Aigle, Monthey ou Collombey-Muraz, membres de l'Agglo et communes / villes de plaine.

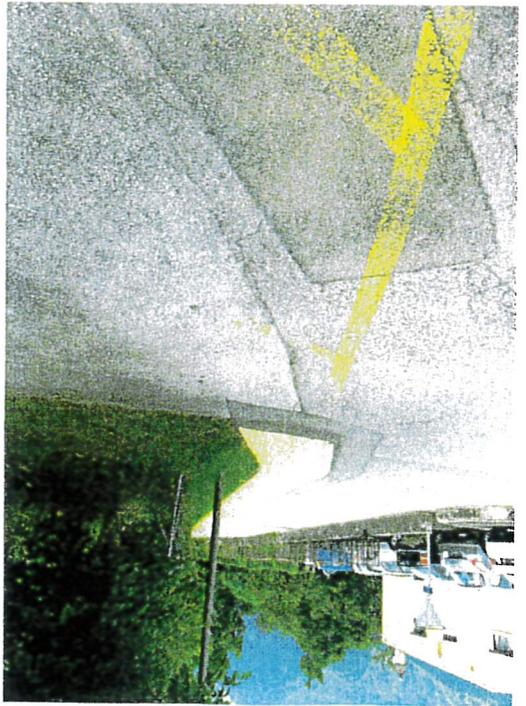
Il est à relever la présence d'un jardin de la circulation pour les écoles. Pouvoir mettre en pratique la formation dispensée dans un environnement favorable à la mobilité douce serait des plus souhaitables.

Je vous remercie de l'intérêt porté à ces considérations, et dans l'attente de votre détermination, je vous présente, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, nos sentiments distingués.

Francesco Guaitoli

A handwritten signature in black ink, reading 'F. Guaitoli'. The signature is written in a cursive style with a large initial 'F'.

Annexe : photos



# Assainissement des routes de l'Allex, Cotterd et Stand - ETAPES

